

REQUETE DE MODIFICATION POUR CLASSEMENT EN ZONE AU (faible densité) DES PARCELLES AI676-574-567

CONTEXTE

Les parcelles OAP Figeac N°6 sont classées en zone d'urbanisation dense par avenant au PLU de Figeac en totale contradiction avec l'environnement de quartier pavillonnaire.

REQUETE

Nous demandons par la présente saisie du commissaire enquêteur pour classement des parcelles concernées par l'OAP Fig-6-SEGALA- Rue Georges MASBOU en zone à densité pavillonnaire à l'identique des zones du centre-ville de Figeac.

ABSENCE DE CAPACITE DU RESEAU URBAIN

Les parcelles OAP Fig-6 sont desservies par la Rue Georges MASBOU et la Rue du RUBIS.

La Rue MASBOU est une impasse alimentant à ce jour 10 maisons avec une sortie unique par un carrefour sur la Rue du RUBIS. Le croisement de deux voitures est impossible, les camions descendent l'impasse en marche arrière avec impossibilité de demi-tour malgré l'agrandissement récent en fin de rue, il n'y a pas de trottoirs.

D'un trafic routier de 30 passages /jour avec le nouveau PLUI nous passerons à 250 à 300 passages/jour sans possibilité de modifier la largeur de la rue. Il n'y aura toujours pas de trottoirs dans la Rue Georges MASBOU alors que ce sera l'unique accès pour les deux roues et piétons (proximité du centre-ville et fort dénivelé)

Notre voie privée (609) qui dessert trois maisons (631, 630, 685) avec accès au réseau communal dans la Rue Georges MASBOU, avec peu de visuel ne nous permettra pas un accès simple et fluide à la rue Georges MASBOU.

La sortie sur la Rue du RUBIS gérée actuellement par un STOP devient par un flux de circulation intensif (bâtiment du Grand Figeac + projet PLUI) extrêmement accidentogène.

Le passage en sens unique ne solutionnera pas l'accès aux parcelles, les 10 maisons existantes devront faire un trajet supplémentaire de plus de 500 mètres.

AUGMENTATION DES NUISANCES SONORES

Le trafic routier devant les habitations (freinage, démarrage à l'entrée des parcelles) engendreront une gêne immédiate et un stress permanent. Ces nuisances seront quasi continues et viendront perturber la tranquillité du voisinage. L'étroitesse de la Rue Georges MASBOU constitue une gêne insoutenable pour les proches riverains.

DEGRADATION DU CADRE DE VIE

Les parcelles (676,574,567) sont actuellement des prairies jouxtant une forêt abritant une faune et une flore riche, les riverains profitent ainsi d'un contact direct avec la nature. Ce projet apportera une nuisance visuelle dans un quartier plutôt harmonieux en respect avec le bâti sauvegardé (église du puy, l'oustal parlaïre) et le plan d'eau du Surgié.

Une augmentation de la chaleur urbaine dû à la réduction des espaces verts et à la modification du Surgié est à prévoir.

CONCLUSION

Nous vous sollicitons pour une requête pour un projet d'urbanisation avec une densité modérée en cohérence avec l'environnement actuel.

Nous demandons que les constructions soient des pavillons individuels afin de préserver le cadre de vie du quartier.

Nous demandons une étude d'impact en concertation avec les habitants du quartier tant sur la circulation que sur les nuisances sonores et environnementales.